

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 mars 2018 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure

NOR : *INTK1808360A*

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à titre posthume, à M. Arnaud BELTRAME, colonel de gendarmerie.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française, et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 mars 2018.

*Le ministre d'État,
ministre de l'intérieur,*
GÉRARD COLLOMB